

Justice



Le pédophile a été traqué durant plus d'un an avant d'être appréhendé alors qu'il tentait de piéger des fillettes dans des piscines genevoises. Il a été condamné à 9 ans de prison et à l'internement par le Tribunal de Nyon, en 2013 (ci-dessus). KEYSTONE

Le prédateur de fillettes s'estime injustement puni

Face au Tribunal cantonal, le Genevois de 65 ans nie toujours avoir violé une enfant à Gland, en 2011

Pascal Burnier

Il avait glacé le sang de l'assistance en décrivant ses abus sur des fillettes lors de son procès, en novembre 2013. Hier, le prédateur pédophile de 65 ans qui a abusé d'une fillette à Gland, en 2011, d'une enfant à Genève, en 2007, et traqué tant d'autres a cherché une nouvelle fois à monopoliser les débats face à la Cour d'appel du Tribunal cantonal, à Lausanne. Un élan recadré énergiquement par le président Philippe Colelough, qui a refusé que cet ancien gestionnaire de fortune genevois s'adonne à une seconde plaidoirie après celle de son avocate.

Condamné à 9 ans de prison et à une mesure d'internement par le Tribunal criminel de Nyon pour viol, tentative de viol, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contrainte

sexuelle, séquestration et pornographie, le pédophile estime avoir été trop lourdement puni. Point central de son appel: il nie toujours avoir violé la fillette de 11 ans à Gland. Il se dit impuissant en raison de son cancer. En droit, le viol est retenu lorsqu'il y a pénétration au moins partielle dans le vagin.

A son procès, il avait expliqué avec précision son acte digne des pires scènes d'horreur. Il avait répété le local de buanderie de l'immeuble de sa victime, préparé des sangles pour l'attacher. Une fois la proie enfermée dans le piège, il l'avait menacée, ligotée, avait caché ses yeux et sa bouche. Puis usé de son matériel de parfait pédophile.

«Le viol n'a jamais été mon fantasme. Moi, c'était plus un jeu de docteur puéril qui a un peu dérapé», a-t-il expliqué froidement hier. Avant d'ajouter: «On ne peut pas accuser un cul-de-jatte d'avoir couru un marathon, de l'avoir gagné et de l'avoir prémédité.» Son avocate, Me Véronique Fontana, a tenté en début d'audience d'obtenir une expertise médicale pour prouver l'impuissance de son client. Requête rejetée en raison du grand nombre de médecins

«On ne peut pas accuser un cul-de-jatte d'avoir couru un marathon, de l'avoir gagné et de l'avoir prémédité»

Le pédophile, hier, devant la Cour d'appel cantonale, à Lausanne

déjà entendus en première instance. L'avocate du pédophile a plaidé pour une diminution de peine à 3 ans maximum. Pour le justifier, elle a évoqué le «climat passionnel du procès» et la «soif de vengeance de la population». Elle a plaidé que son client a été lynché médiatiquement et qu'il a exprimé des remords. Sa faculté d'apprécier le caractère illicite de son acte aurait été altérée en raison de sa descente aux enfers, qui a commencé avec son cancer, la séparation d'avec sa femme, puis son addiction à la pornographie enfantine. Elle a aussi rappelé qu'il n'a pas d'antécédent.

Mais c'est aussi la mesure d'internement, une des peines les plus lourdes que prévoit le Code pénal, que la défense a cherché à modifier au profit d'une mesure thérapeutique institutionnelle. La seconde expertise psychiatrique demandée en ce sens par Me Fontana a d'ores et déjà été rejetée par la Cour d'appel.

Peine plus sévère requise

Le ministère public, lui, a requis une peine de prison plus lourde, soit de 11 ans. Selon le procureur Xavier Christe, il faut retenir le mobile de la vengeance. La victime de Gland est en effet la petite-fille d'une institutrice envers qui l'agresseur nourrissait une rancœur: elle avait, selon lui, humilié sa fille. Pour mémoire, le pédophile avait avoué avoir dérapé avec sa fille. Elle s'est par la suite suicidée. Le parquet a aussi rappelé qu'un traitement thérapeutique serait inutile. Le prédateur, qui avait affirmé que la fillette de Gland avait été envoyée par Dieu pour le faire changer, estime aussi que Dieu lui a permis de ne plus souffrir de pédophilie.

Le verdict devrait être communiqué vendredi.

Hôpitaux Les médicaments sont plus sûrs

Selon des études internationales, des événements indésirables liés à l'administration de médicaments touchent un patient hospitalisé sur dix. Cela se traduit par des séjours prolongés et une augmentation des coûts. Entre 2008 et 2013, la Fédération des hôpitaux vaudois a fait de ce thème une priorité stratégique. Bilan: les effets négatifs ont été réduits de près de 50%. Ce résultat au-delà des attentes a été obtenu grâce à une amélioration de la gestion du circuit des médicaments, de l'achat à l'utilisation. **P.H.M.**

Lavaux



L'Association Police Lavaux (APOL), qui regroupe Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin, a obtenu son accréditation définitive. Une première pour un corps de police communale. Aussi, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux l'a annoncé personnellement au commandant Eugène Chollet (à g.) et au président du comité de direction, Charles Monod. **C.JD**

Energie Des subventions à disposition

Nouvelle loi sur l'énergie, le 1er juillet prochain! A cette occasion, le Canton lance une campagne d'information à l'intention des propriétaires. Elle vise l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources énergétiques. Un site internet, www.unissons-nos-energies.ch, liste toutes les subventions disponibles au moment de la construction ou de la rénovation d'une maison ou d'un immeuble. Cela concerne notamment l'isolation, la pose de capteurs solaires ou le remplacement de chauffages électriques. **I.B.**

Parlement Motion contre la discrimination

Le Parti socialiste vaudois a été choqué d'apprendre que le projet d'une fondation privée prévoyait de créer, à Coppet, des logements à loyers modérés destinés à des personnes âgées «uniquement suisses et, en principe, dès leur naissance». La députée Amélie Cherbuin a déposé une motion au Grand Conseil, qui sera débattue si possible avant la pause estivale. Dénonçant des «statuts discriminatoires», elle demande que le Conseil d'Etat précise les critères à remplir pour créer une fondation. **C.JD**

Il y a 70 ans, les nazis brûlaient Saint-Gingolph

Le 23 juillet prochain, le village franco-suisse commémorera les événements de 1944

Le 22 juillet 1944, une poignée de résistants entre à Saint-Gingolph pour reprendre le poste de douane et ainsi débarrasser la bourgade des dernières traces visibles de l'ennemi dans une France reprise par les Alliés. Ils se rendent à l'Hôtel de France, occupé par les Allemands, pour les y confondre. Dans la panique, des coups de feu sont tirés. Deux résistants sont abattus, l'opération échoue. Le lendemain, environ 80 bâtiments sont incendiés par des SS dépêchés pour une opération de représailles. Huit personnes seront prises en otages, six seront fusillées séance tenante.

Cette année, la bourgade célèbre le 70e anniversaire des événements du 23 juillet 1944. Une occasion de revenir sur l'aide de la Suisse aux Gingolais français, en particulier celle du colonel Julius Schwarz et d'André Chaperon, alors président de Saint-Gingolph Suisse, qui ont désobéi au principe de neutralité. «La frontière a été ouverte lors de l'attaque, et

plus de 300 civils ont pu être évacués vers la Suisse», rappelle Benoît Grandcollot, coordinateur presse de l'événement. «Cette commémoration est ancrée sur l'amitié franco-suisse et sur la transmission de l'histoire à la jeunesse, explique Géraldine Pflieger, maire de Saint-Gingolph (F). Notre commune doit tout à la Suisse, sans laquelle l'ensemble du village aurait été incendié, et le bilan humain beaucoup plus lourd.»

Le 23 juillet, une soixantaine d'enfants des écoles suisses et françaises, ainsi qu'une fanfare militaire suisse, accompagneront les visiteurs en musique à la découverte de lieux emblématiques. Le parcours commence à la stèle Jean Moulin, icône de la Résistance, passera par la stèle de l'abbé Rossillon, curé de Saint-Gingolph abattu par les nazis ce 23 juillet 1944, et le monument aux fusillés, où les six corps des otages français furent retrouvés. Des expositions sont au programme à la Salle des fêtes, où le public pourra contempler des photos et des articles de l'époque. **E.M.**

www.st-gingolph.com/70ans/



Les six fusillés lors de l'attaque du 23 juillet 1944 reposent au cimetière de Saint-Gingolph. CHANTAL DERVEY

La protection civile veut concentrer ses forces

La protection civile (PCi) se réorganise. Huit régions seront absorbées dans une redistribution du territoire. Les effectifs baisseront de 1200 hommes

Mettre sur pied une protection civile (PCi) plus «fit», plus dynamique. C'est l'objectif annoncé hier par le Canton dans un communiqué. Adaptant la loi sur la protection civile, le Conseil d'Etat propose de simplifier la PCi en dix organisations régionales (ORPC), au lieu des dix-huit actuelles. Elles seront calquées sur le découpage des districts du canton. Parallèlement, les effectifs baisseront de 800 à 6800 hommes.

Cette réforme vise du même coup à moderniser la structure en l'adaptant à la réalité d'aujourd'hui. Elle doit pouvoir répondre aux risques et aux dangers actuels et futurs, indiquent les autorités.

«La PCi est de plus en plus sollicitée. C'est le seul moyen dont on dispose pour soutenir un événement quand les moyens traditionnels deviennent limites, par exemple pour le Montreux Jazz Festival, le Paléo, mais aussi le sommet sur la Syrie, à Montreux», explique Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire.

Selon lui, la nouvelle PCi sera plus simple, mais aussi plus efficace. Les dix futures régions continueront à assurer les missions

qui sont les leurs. Les Communes conservent leurs prérogatives en matière de protection civile au sein de leur propre région. Elles auront trois ans pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation. Chaque citoyen vaudois se verra ainsi assurer des prestations de base équivalentes.

Un détachement cantonal d'environ 200 hommes complètera cette organisation. Il répondra aux besoins spécifiques du Canton et appuiera les ORPC selon le principe de subsidiarité. Les commandants des ORPC répon-

8000

C'est le nombre d'hommes qui font partie des effectifs actuels de la PCi. Un contingent qui va être réduit à 6800

dront tactiquement et techniquement au commandant cantonal de la PCi. Le Canton continuera d'assumer la direction de l'institution, la formation de base et celle des cadres, la logistique standardisée, la disponibilité opérationnelle ainsi que l'alarme transmise à la population.

Le Grand Conseil vaudois devrait traiter cette réforme cet automne. Une entrée en vigueur est espérée pour le début de l'année 2015, en même temps que la loi fédérale, a précisé Denis Froidevaux. **C.JD/ATS**